



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cabines

Question écrite n° 49434

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur le fait que les six communes de l'Aube, Bazancourt, Beux, Lemud, Sanry-sur-Nied et Sorbey ont demandé en 1995 l'installation d'une cabine téléphonique près de la gare de Sanry-sur-Nied, laquelle est située en rase campagne. France Telecom a répondu qu'il fallait qu'une commune accepte de transférer sa cabine près de la gare ou que les villages financent la location et l'installation d'une nouvelle cabine. Les maires des six localités sont très surpris de cette position et ont adopté conjointement une motion indiquant : « Après plus d'un an de réflexion nous pouvons faire le constat suivant : la gare de Sanry est journalièrement très fréquentée par des usagers réguliers et occasionnels, adolescents et adultes. Cet arrêt-gare étant relativement éloigné de la plupart des habitants qu'il dessert, il nous paraît très important sur le plan du service public et surtout de la sécurité de disposer d'une liaison téléphonique de proximité ; les maires des villages concernés ne peuvent admettre de se séparer de ce service, dans leur commune respective. Ils rappellent que ces équipements publics sont utilisés par les habitants et les personnes de passage ; si, par contrat de plan national en matière de téléphonie publique, France Telecom se doit d'assurer gratuitement l'installation et le fonctionnement d'une cabine téléphonique en milieu rural, notre demande paraît parfaitement justifiée. En effet, il s'agit bien d'un site rural regroupant journalièrement des dizaines d'usagers en toutes saisons. Cette cabine est donc plus qu'utile et, compte tenu des vicissitudes des moyens de transport, ce mode de liaison téléphonique devrait s'imposer ». Manifestement, il convient de savoir si France Telecom accepte de garantir un service public minimum en zone rurale ou non. Il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne lui semble pas qu'il serait judicieux d'inciter France Telecom à un peu plus de compréhension. La privatisation ne doit pas être un prétexte utilisé par France Telecom pour se dégager totalement des zones rurales jugées abusivement comme n'étant pas suffisamment rentables.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49434

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1295